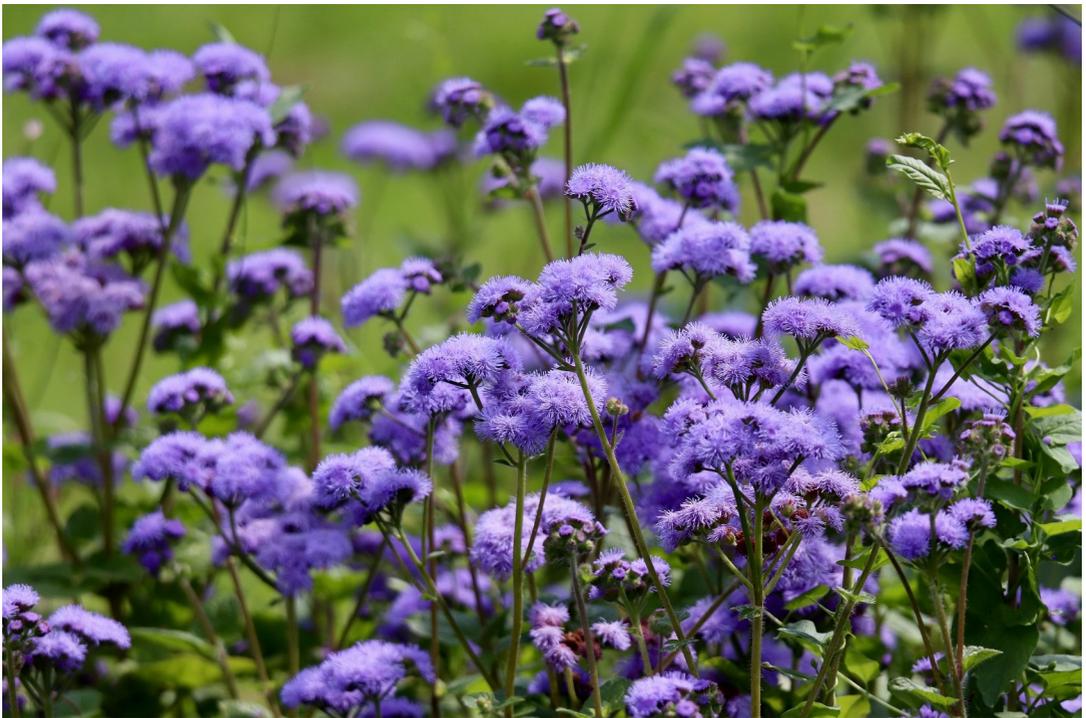


Vol. 34 No 6 | juin - juillet 2025



L'AJOUT Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca 



ST-PAULIN
Fierté et amitié

CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

4 juin 2025

2 juillet 2025

13 août 2025

SOMMAIRE

Mise à jour	2
175e Saint-Paulin	3
L'Église Saint-Paulin	4
Lancement du livre	5
Rapport du maire	6
Rémunération des élus	10
Liste des projets + 25 000\$	11
Veillées historiques	12
Séances du conseil	13
Club Joie de vivre	21
Calendrier des collectes	23

Es-tu prêt pour la rentrée ?

Bel-Avenir
Carrefour Formation Mauricie
CÉA St-Maurice
Cégep de Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège Lafleche
UQTR



TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

819.840.0603
ctmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mercredi : de 17h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

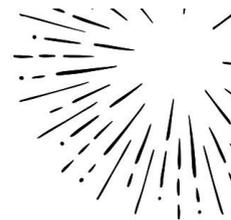
Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 7 juillet 2025

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

PROGRAMMATION JUN - JUILLET

175^e Saint-Paulin



21
JUN



La société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin, à 18 heures, effectuera le lancement officiel du livre: *Saint-Paulin se raconte, deux siècles d'histoire des origines à nos jours 1821-2023*.

L'activité est ouverte au public, un vin d'honneur sera offert sur place en présence du maire, monsieur Claude Frappier, du député fédéral, monsieur Yves Perron, du député provincial, Simon Allaire ainsi que du préfet, monsieur Paul Carbonneau.



21
JUN

SOIRÉE CANNADIENNE À PARTIR DE 18H30



Une soirée Canadienne avec spectacle et musique folklorique réunissant divers artistes se tiendra au Centre Multi-Service Réal-U.-Guimond (coût d'entrée de 10\$ achat des billets sur place, argent comptant).

Venez assister au lancement de la chanson officielle du 175e par monsieur Claude Béland.

Des breuvages et des boissons alcoolisées seront en vente sur place (argent comptant | permis d'alcool).



23
JUN

SAINT-PAULIN EN FÊTE



De 15h et 23h sur le site du Centre multiservice Réal-U.-Guimond durant toute la journée, un **disc jockey** assurera le rythme des réjouissances.

Un service de casse-croûte ainsi que la vente de boissons sera offert sur place. L'essentiel des activités graviteront autour de la tenue d'un **feu de joie** animé par le groupe de musique "**Johnny Pépin et ses acolytes**".

Le coût d'entrée est de 5\$ et casse-croûte (argent comptant seulement).

Du 25 au 29
JUN

FESTIVAL COUNTRY

Pour les amoureux du country, cette musique faisant partie intégrante de notre culture québécoise. Programmation détaillée à venir!



L'ÉGLISE DE *Saint-Paulin*

AU SERVICE DE L'ART ET LA CULTURE

**PROCHAINS
SPECTACLES À SAINT-PAULIN**
6 septembre
1^{er} novembre
6 décembre



Cette automne, afin de souligner le
175^e de la municipalité de Saint-Paulin;

L'Église de Saint-Paulin, au service de l'Art et la Culture, vous présentera des musiciens(es), chanteur(ses), danseur(ses), des expositions ainsi que des soirées citoyens, ou chacun pourra y faire vivre son talent.

De plus, un nouveau volet prend vie à l'église de Saint-Paulin:
« ARTISANS DE CHEZ NOUS ».

**Ne manquez pas
SAINT-PAULIN À DU TALENT
le 23 AOÛT 2025**

Suivez nos annonces pour connaître les détails des prochains spectacles à venir sur la page web Facebook de la municipalité et Église Saint-Paulin-Spectacle ainsi que sur le panneau publicitaire aux 4 coins.

**ADMISSION 10\$ (achat des billets sur place, argent comptant).
Vente de breuvages & de boissons alcoolisées sur place (\$ comptant | permis d'alcool)
Pour plus d'informations : Francine McCann (514) 867-9470**

SAMEDI LE 21 JUIN À 18H A 18H30

LANCEMENT DU LIVRE DE L'HISTOIRE DE SAINT-PAULIN

PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PAULIN



*Vous êtes invités au lancement officiel du livre :
**Saint-Paulin se raconte, deux siècles d'histoire
des origines à nos jours 1821-2023** qui se
tiendra le 21 juin de 18 h à 18h30.*

*Des invités de marque viendront fêter avec
nous, la parution du livre. Madame Marie-Laure
Elliott animera la soirée en présence du député
fédéral monsieur Yves Perron, du député
provincial monsieur Simon Allaire, du Préfet de
la MRC de Maskinongé monsieur Paul
Carbonneau, du maire monsieur Claude
Frappier, du directeur général monsieur Jean
Lacroix et des membres du conseil
d'administration de la SHG de Saint-Paulin.*

Un vin d'honneur sera servi!



Saint-Paulin
Une municipalité plus
attentive aux personnes

Municipalité de Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

PRÉSENTATION DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET SUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Saint-Paulin, le 7 mai 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 176.1 et suivant du Code municipal et plus particulièrement de l'article 176.2.2, je viens aujourd'hui faire rapport aux citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 mai 2025. Ce document était accompagné du rapport de l'auditeur de la firme Stéphane Bérard CPA inc., comptables professionnels agréés.

Voici les résultats de l'exercice financier consolidé 2023.

ÉTATS FINANCIERS 2023

Les prévisions budgétaires consolidées, pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2023 s'élevaient à 3 469 231 \$.

Les revenus totaux de fonctionnement consolidés pour 2023 ont finalement été de 3 691 800 \$ et les charges et autres éléments fiscaux de 2 883 197 \$. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidées a donc atteint 868 603 \$ à la fin de l'exercice.

Les dépenses consolidées de fonctionnement ont été supérieures à celles prévues soient environ 457 366 \$.

Les revenus excédentaires quant à eux, s'expliquent principalement par des revenus de taxes plus élevés qu'anticipés. Les taxes supplémentaires proviennent de nouvelles constructions et de permis de rénovation. De plus, les revenus d'intérêts ont également été plus élevés que prévus.

S'ajoute également ce qui précède, la vente de deux terrains et d'un équipement roulant, non budgétisés pour un revenu total de 10 137 \$. De façon particulière, les droits de mutations immobilières ont excédé de près du double nos revenus anticipés en cette matière

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

REVENUS

Taxes	2 734 452 \$
Compensation tenant lieu de taxes	47 022 \$
Transferts	340 200 \$
Quotes-parts	138 091 \$
Services rendus	200 275 \$
Imposition de droits	91 709 \$
Amendes et pénalités	25 024 \$
Intérêts	83 437 \$
Autres revenus	31 590 \$
Total des revenus de fonctionnement	3 691 800 \$

INVESTISSEMENTS

Revenus de transferts	2 156 815 \$
Contribution des promoteurs	3 375 \$
Total des revenus d'investissements	2 160 190 \$
Total des revenus	5 851 990 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	564 326 \$
Sécurité publique	502 730 \$
Transport	872 905 \$
Hygiène du milieu	979 746 \$
Santé et bien-être	100 682 \$
Aménagement, urbanisme et développement	101 078 \$
Loisirs et culture	264 390 \$
Frais de financement	317 460 \$
Total des charges	3 703 317 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	2 148 673 \$
- Revenus d'investissements	(2 160 190) \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation	(11 517) \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédent de fonctionnement avant conciliation	(11 517) \$
Amortissement de l'exercice	942 577 \$
Produit de cession	7 341 \$
Perte sur cession	1 980 \$
Coût des propriétés vendues	1 261 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	27 727 \$
Remboursement de la dette à long terme	(487 912) \$
Activités d'investissements	(38 360) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	461 394 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(35 888) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	868 603 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

Excédent de fonctionnement non affecté	463 232 \$
Excédent de fonctionnement affecté	774 276 \$
Réserves financières et fonds réservés	2 142 924 \$
Financement des investissements en cours	(96 669) \$
Investissement dans les immobilisations et autres actifs	15 392 562 \$
Total	18 676 325 \$

SITUATION FINANCIÈRE

La municipalité a réalisé en 2023 des dépenses d'investissements dans les immobilisations et autres actifs (consolidés), se chiffrant à 2 361 682 \$ financées principalement par des emprunts à long terme, des revenus de transferts et des affectations.

Il est difficile à ce jour d'évaluer les réelles marges de manœuvre financières de la municipalité de Saint-Paulin, tant que l'audit des livres de notre municipalité locale pour l'exercice financier 2024, à être effectué par la firme Stéphane Bérard CPA inc. comptables professionnels agréés, n'auront pas été complété au cours des prochaines semaines. Le retard s'explique par l'absence durant une longue période de nos ressources internes affectées à la comptabilité municipale.

Somme toute, il est cependant intéressant de noter cette information importante :

avant consolidation, (résultat de la municipalité seulement, sans tenir compte des régies, de l'O.T.J. St-Paulin inc., etc.) un surplus libre non affecté de 418 635 \$ a été dégagé par nos seules activités financières municipales en 2023.

Ce résultat s'explique en partie, par la non-réalisation de certaines dépenses prévues et fixe donc le défi de continuer d'investir dans nos équipements, nos infrastructures, notre réseau routier et nos bâtiments de propriété municipales.

CONCLUSION

La municipalité de Saint-Paulin a donc terminé son exercice financier 2023 en démontrant la nécessité de continuer d'investir dans nos immobilisations, tout en assurant une gestion responsable des fonds publics. Ainsi, les résultats présentés ci-haut sont le fruit d'un travail où le conseil, l'administration municipale et ses employés sont animés par la volonté d'assurer une qualité de services aux citoyens, tout en assurant des finances publiques proportionnées aux enjeux que posent le maintien, de façon durable, de nos équipements collectifs.

En mon nom et celui de mes collègues du conseil municipal, je tiens à remercier chacun de nos employés. Chacun à sa façon, constitue un rouage important de notre petite organisation dont la mission de gouvernance est d'assurer la qualité de vie, la prospérité ainsi que la croissance harmonieuse de la municipalité de Saint-Paulin.

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité, via l'Ajout municipal, et publié sur le site Internet de la municipalité.

**Claude Frappier,
Maire**



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité de Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

Téléphone : 819 -268-2026 /
Télécopieur : 268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2024	Municipalité		Organismes		Traitement
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses	
Maire Claude Frappier	14 140	7 070			21 210
<i>MRC Maskinongé rémunération de base</i>			5 768	2 884	8 652
<i>MRC Comités CSP et CCA, présences.</i>			478	239	717
<i>Frais de déplacement à la MRC</i>				531	531
<i>Régie sécurité incendie regroupée MRC, Présences</i>			1 395	697	2 092
Conseiller siège #1 Martin Dupuis	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #2 Jacques Frappier	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #3 Patrice Leblanc	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #4 Yves Dampousse	4 391	2 196			6 587
Conseiller siège #5 Guy Gagnon	4 391	2 196			6 587
Conseiller siège #6 Mario Lessard	4 713	2 357			7 070

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.
Donné ce 7 mai 2025,

Jean Lacroix,
Greffier-trésorier

Rapport de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
 en vertu de l'article 961.4 du Code municipal
 Période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

# client	Nom du fournisseur	2024		Description
		Montant total tx. Incl.	Montant	
1BR0 001	Les Entreprises Brodeur & Lessard Itée	2 471,96 \$	A) Nivelieuse	
		6 246,04 \$	B) Location de machinerie pour divers travaux	
		2 906,00 \$	C) Élargissement des rues	
		5 298,97 \$	D) Parc du Petit Galet	
		6 446,77 \$	E) Égout pluvial rue Guimond	
		413,92 \$	F) Eocentre	
		11 825,19 \$	G) Mesures d'urgence	
		307,58 \$	H) Gravier sable et asphalte	
		1 034,78 \$	I) Aqueduc	
		4 179,94 \$	J) Égout - Transport des boues	
		50 350,08 \$	K) Voirie rang St-Louis	
		1 511,92 \$	L) Entretien de cours d'eau	
		1 445,24 \$	M) Entretien terrain balle rapide	
		94 438,39 \$		
1COM001	Le Comité industriel	35 038,00 \$	Subvention 2024 - Résolution 2024-12-307	
1CON017	Construction et Agrégats Lessard inc.	275,16 \$	A) Entretien du parc d'enfants	
		1 261,08 \$	B) Égout pluvial rue Guimond	
		190,26 \$	C) Voirie générale	
		926,71 \$	D) Parc du Petit Galet	
		12 515,47 \$	E) Mesures d'urgence	
		12 972,15 \$	F) Voirie rang St-Louis	
		1 831,75 \$	G) Entretien de cours d'eau	
		29 972,58 \$		
1CON027	Construction Pierre Leblanc	111 491,74 \$	Contrat pour la toiture du presbytère - Résolution 2024-05-108	
1FOM001	FOM assurances inc.	71 919,29 \$	Renouvellement police d'assurances - Résolution 2024-12-284	
		436,00 \$	Renouvellement police d'assurances - Dirigeants et bénévoles - Résolution 2024-12-285	
		72 355,29 \$		
1MUN007	Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts	65 699,49 \$	Contrat pour l'enlèvement des ordures ménagères	
1OTJ001	O.T.J. St-Paulin inc.	1 870,00 \$	Inauguration du parc du Petit Galet	
		25 000,00 \$	Aide financière 2024 - Résolution 2024-09-202	
		50 000,00 \$	Aide financière 2024 - Résolution 2024-12-294	
		76 870,00 \$		
1PAV001	Pavage Gravel inc.	14 095,35 \$	Regards d'égout domestique et réparation de la chaussée à 7 endroits sur la rue Plourde - Résolution 2024-09-208	
		11 497,49 \$	Travaux de pavage rue Plourde, des Allumettes et chemin de Trembles	
		25 592,84 \$		

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin

Veillées historiques

Thèmes différents à chaque rencontre
dont nos secrets d'histoire

Les rencontres à venir se tiendront les :

27 mai 2025

17 juin 2025

Au Centre multiservices Réal-U.-Guimond,
3051 rue Bergeron

La programmation d'automne paraîtra
sur facebook, écran aux 4 coins et
dans l'Ajout municipal.

Animateur : Serge Dubé



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H02 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent. Cinq (5) personnes composent le public.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mars 2025 tel que rédigé.
4. Dépôt de la correspondance reçue.
5. Il est résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Considérant qu'un montant de 86 992.65\$ est offert comme don à la Municipalité de Saint-Paulin qui devra en retour faire l'achat de 8 appareils respiratoires autonomes, de 16 cylindres de fibre et de 14 parties faciales en priorisant des appareils du même type que ceux actuellement utilisés par nos pompiers, il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal salue l'initiative de la RSSIR et remercie chaleureusement la Fondation John R. McConnell pour son soutien et sa grande générosité; et que le maire Claude Frappier et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente.
7. Suite à la démission de monsieur Charles Routhier, technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, il a été résolu à l'unanimité de confirmer l'embauche de monsieur Patrick Baril, de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, afin de combler temporairement à temps partiel la fonction de technicien au taux horaire de 39.00\$ afin d'assurer un service d'émission de permis les jeudis soir et les vendredis après-midi de chaque semaine.

8. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin entend faire exécuter les travaux suivants à l'église :
 - a) remplacement de l'éclairage au plafond de l'église par un système DEL plus performant incluant 6 gradateurs et installation d'une nouvelle sentinelle extérieure à l'entrée principale de l'église;
 - b) mise à niveau des blocs sanitaires de l'église par le remplacement des équipements fixes de distribution de savon et de papier hygiénique de manière à pouvoir accueillir des groupes d'environ cent personnes.Que soit accordé à *Samuel Gélinas Électrique inc.*, le contrat d'électricité prévu en a); Que soit accordé à *RL Distribution* l'exécution des travaux pour les blocs sanitaires prévu en b) et
Que soit autorisé l'emprunt pour un an à même le fonds de roulement d'une somme de 3 750.00\$ sans intérêt. Le remboursement de cette somme sera effectué le 1^{er} avril 2026.
9. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin s'engage à assumer les coûts de la **plantation officielle de l'Arbre de la mémoire prévu le 17 mai 2025 à 11 heures** (activité prévue aux Festivités du 175^e anniversaire de Saint-Paulin) devant le Centre multiservice Réal-U.-Guimond. Cette dépense consistera à assumer les coûts reliés à l'achat d'un **chêne rouge** qui symbolisera le respect du passé historique de notre communauté et le maintien d'un avenir florissant au nom des générations futures. Lors de l'événement, les 50 premières personnes se verront offrir, par la municipalité, un plant d'agérate, fleur officielle de la Municipalité de Saint-Paulin. Une somme de 465.00\$ est engagé pour l'achat des végétaux concernés.
10. Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de *Marquis Imprimeur* confirmant l'impression de 500 ouvrages de 912 pages avec une tolérance en surplus de 10% suivant un prix unitaire de 43.96\$ pour un total de 21 980.00\$ plus taxes.
11. Un avis de motion est donnée par monsieur le conseiller Yves Dampousse que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement no 317 constituant le huitième amendement du règlement de zonage no 252 modifiant la grille de spécification de la zone 103 Rb et créant la notion d'une bande de protection riveraine de 30 mètres le long de certain cours d'eau.
12. Il est résolu à l'unanimité que soit adopté le 1^{er} projet de ce règlement; qu'une copie de ce règlement soit disponible au public pour consultation et que des avis publics soient publiés par le directeur général et greffier-trésorier.
13. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'appel de candidature publié sur le site web de la municipalité confirmant une période de mise en candidature se terminant le 15 avril prochain et que soit également établi que la Municipalité de Saint-Paulin recherche en fait à combler deux postes à l'essai de journaliers à temps plein.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Il a été résolu l'unanimité que soit sollicité le dépôt d'une offre de services du département de génie de la MRC de Maskinongé concernant la réalisation d'un schéma d'écoulement des infrastructures municipales sous une version informatisée (DWG) afin d'être mis en compétition avec la firme Les Services EXP inc., qui a déjà fourni proposition.

TRANSPORT

15. Considérant l'offre de service estimée reçue de monsieur Francis-Paul Gélinas pour permettre la réalisation cette année de travaux de remplacement des trottoirs sur le côté sud de la rue Lottinville, il est résolu à l'unanimité que le service du génie de la MRC de Maskinongé soit mandaté afin d'exécuter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paulin les démarches d'autorisations préalables auprès du MTQ et que soit autorisé une dépense ne pouvant excéder 6 500.00\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis et des documents d'appel d'offres propres à la réalisation de travaux de remplacement des trottoirs sur la rue Lottinville côté sud entre les adresses civiques incluses de 1591 à 1541 Lottinville.
16. Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin est disposée à procéder à la fermeture d'une partie de l'emprise du chemin Grande Ligne composée d'une parcelle triangulaire s'intégrant harmonieusement à une propriété privée sise au 3641 chemin du Canton-de-la-Rivière;
Que la Municipalité de Saint-Paulin est également disposée à procéder à la vente de cette parcelle de terrain au bénéfice des requérants, monsieur Steve Massicotte et madame Mélanie Gamache, aux conditions suivantes :
 - a) Qu'il soit procédé au frais des requérants à l'évaluation par un évaluateur agréé reconnu, de la valeur marchande de cette parcelle de terrain dans la perspective d'une intégration de cette dernière,
 - b) Que soit soumis une offre d'achat formelle par monsieur Steve Massicotte et madame Mélanie Gamache offrant une contrepartie équivalente à la valeur déterminée par l'évaluateur pour la totalité de cette parcelle triangulaire plus 10% de frais d'administration;
 - c) Que suite à l'acceptation de cette offre d'achat par le directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Paulin, soit déposé aux frais des requérants une demande de lotissement par un arpenteur-géomètre désigné par eux, créant un seul et même lot découlant de la fusion de cette parcelle de terrain triangulaire avec le lot existant du 3641 chemin du Canton-de-la-Rivière;
 - d) Que soit procédé à la fermeture par résolution du Conseil de cette emprise de rue municipale et que soit autorisée la signature par monsieur le maire Claude Frappier et le directeur général et greffier trésorier monsieur Jean Lacroix, d'un acte de transfert de propriété au bénéfice de monsieur Steve Massicotte et madame Mélanie Gamache, les frais de notaires et de transaction étant à la charge exclusive des acheteurs.

17. Il est résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière à monsieur Simon Allaire, député du comté de Maskinongé, dans le cadre du programme PPA-CE (Projet particulier d'amélioration) concernant l'exécution de réfection d'une partie du rang Saint-Louis, le tout en fonction de l'aide financière accordée.
18. Dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du projet de règlement 315 établissant les limites de vitesse sur le réseau routier local de la municipalité de Saint-Paulin. Le projet est mis à la disposition du public pour consultation. L'adoption de ce règlement est prévue à l'occasion de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 mai 2025.
19. Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin accepte de verser pour l'année 2025 sa quote-part pour le service de transport adapté, suivant un taux de 3.95\$ par habitant soit 6 426.65\$ couvrant le service pour l'année 2025.

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Considérant qu'un des deux surpresseurs destinés à alimenter les aérateurs des étangs aérés de Saint-Paulin a cessé de fonctionner et qu'il a été impossible de le réparer, Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de fourniture d'un nouvel appareil surpresseur déposé par la firme OMNIFAB au prix de 9 899.87\$ plus taxes et qu'il soit résolu que cette dépense urgente soit assumée à même les disponibilités du fond général de la municipalité de Saint-Paulin.
21. Il est résolu à l'unanimité que soit approuvé les plans et devis et documents d'appel d'offres en date du 6 mars 2025, préparés par la firme NORDIKEAU destinée à l'exécution de travaux de vidanges des boues de nos étangs aérés le plus rapidement possible au cours de l'exercice financier de 2025 et que la firme NORDIKEAU procède pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paulin, au lancement du processus d'appel d'offres.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

22. Il a été résolu à l'unanimité d'informer *RE/MAX de Francheville* que la municipalité est favorable à la tenue d'un barrage routier le 10 mai 2025 et est disposé à prêter les cônes nécessaires lors de la tenue de cet événement, soit le TÉLÉTHON OPÉRATION ENFANT SOLEIL, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

23. Il est résolu à l'unanimité que la résolution 2025-03-61 soit abrogée et que mandat soit confié au directeur général et greffier-trésorier d'informer la personne concernée de l'annulation de sa nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paulin.

CULTURE ET LOISIRS

24. Il est résolu à l'unanimité de confirmer l'embauche à titre de travailleur autonome de madame Guylaine Samson avec une prestation de service partagée entre les municipalités de Saint-Paulin et de Charette suivant un taux horaire de 25.00\$ plus taxes impliquant pour Saint-Paulin une prestation de service de 10 à 20 heures semaine en fonction des besoins ; il est également résolu de lui rembourser sur présentation de pièces justificatives ses frais de kilométrage au taux de 0.55\$ du kilomètre.

PAROLE AU PUBLIC

25. Aucune intervention.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H05 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent. Quinze (15) personnes composent le public.
2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu l'unanimité de déposer les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Paulin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;
De déposer également le rapport de l'auditeur indépendant, Stéphane Bérard, CPA inc, daté du 7 mai 2025;
D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à rendre public ce document.
4. Il a été résolu d'adopter à l'unanimité le dépôt de la présentation du maire sur les faits saillants des états financiers et sur le rapport de l'auditeur indépendant se terminant au 31 décembre 2023– Rapport du maire.
5. Il a été résolu à l'unanimité de déposer le sommaire de la rémunération des élus pour l'exercice complété le 31 décembre 2024 et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à rendre public ce document.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025.
7. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

8. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
9. Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yves Dampousse que lors d'une prochaine rencontre sera adopté le règlement no 316 intitulé : *Règlement numéro 316 sur le rejet des eaux dans les ouvrages d'assainissement, les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, les fossés, les lacs et les cours d'eaux.*
10. Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Martin Dupuis que lors d'une prochaine rencontre sera adopté le règlement no 318 intitulé : *Règlement numéro 318 portant sur le stationnement sur rue dans les périmètres d'urbanisation, des véhicules de longueur excessive.*
11. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure sur les deux lots visés par le Garage A.D. Leblanc inc. qui accepte de vendre à Valérie Grenier une parcelle de 27 mètres en façade conditionnellement à l'obtention d'une acceptation par le comité d'aménagement de la MRC de Maskinongé et à la constitution conforme d'un bâtiment ou d'une construction à l'emplacement actuelle d'un conteneur de type marine actuellement situé à cheval sur les deux terrains.
12. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde les dérogations mineures conditionnellement à l'obtention d'un rapport signé par un membre de l'ordre des ingénieurs validant la stratégie des eaux pluviales et à l'établissement d'une servitude de passage d'une largeur de 6 mètres destinée à assurer la circulation et l'accès des résidents de chacun des immeubles sur la rue Fréchette sur les lots 1, 2, 3 et 4.
Le Conseil municipal suspend sa décision avant d'autoriser la démolition d'une bâtisse sur le lot 4 afin que, le cas échéant, le propriétaire de cet ensemble immobilier puisse bénéficier des espaces suffisants pour permettre, si nécessaire, la rétention des eaux pluviales. Le tout en conformité avec les recommandations à venir de l'Ingénieur mandaté par les requérants.
13. Il a été résolu à l'unanimité que soit acceptée la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment de service (lieu de retour hybride de consigne standardisé par consigne Québec) de type conteneur et ce, dans la marge avant tout juste à côté du bâtiment principal d'épicerie (Marché Tradition Croisetière).
14. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer l'adhésion de monsieur Jean Lacroix et de madame Josée Deschesnes à l'ADMQ au coût de 946\$ plus taxes pour le premier et de 894\$ plus taxes pour la seconde adhésion;
Que soit confirmé l'inscription de monsieur Jean Lacroix au congrès annuel de l'ADMQ au coût de 630\$ plus taxes pour la période du 17 juin au 21 juin 2025 et que ses frais de séjour soient assumés par la municipalité sur présentation des pièces;
Que soit établi un système d'alternance entre le directeur général et la directrice générale adjointe afin d'éviter que les deux soient absents en même temps de la municipalité.

15. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Charette procède à l'engagement de madame Marie-Pier Leduc comme technicienne à l'aménagement et l'urbanisme pour les municipalités de Charette et de Saint-Paulin, tel qu'établi dans la convention « Partage de ressource en aménagement et urbanisme »;
- Que le Conseil municipal de Saint-Paulin confirme l'acceptation de madame Marie-Pier Leduc à titre d'officier municipal responsable de la réglementation d'urbanisme.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Considérant que la Régie des services de sécurité incendies de la MRC désire procéder rapidement à l'achat d'appareils respiratoires assujettis à un don payable à la municipalité d'ici la fin de l'année 20252;
- Considérant que la municipalité n'a aucune somme prévue à son budget pour assumer un engagement de 86 992.65\$ en cette matière;
- Attendu que le fournisseur doit, de ce fait, accepter de n'être payé qu'au moment du versement du don à Municipalité de Saint-Paulin provenant de la Fondation John R. McConnell;
- Il a été résolu à l'unanimité que soit sollicité la modification de la convention d'union en vue d'un contrat d'approvisionnement avec un échéancier de paiement au fournisseur établi au moment du versement de la fondation McConnell.
17. Il a été résolu que la RSSIR soit informée que la Municipalité de Saint-Paulin, accepte que la Régie procède par voie d'emprunt sur une période de 15 ans, à l'acquisition de deux véhicules d'intervention constitués d'une unité d'urgence et d'une autopompe, le tout pour un montant ne pouvant excédant 550 000 \$.

TRANSPORT

18. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le ministère des Transports de l'utilisation d'une compensation (126 742\$) pour l'année civile 2023 visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité. Total des frais encourus : 2 427 358\$.

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Il a été résolu à l'unanimité que soit confié à la firme *Écho-Tech H2O*, une division de NORDIKEAU, le mandat d'échantillonnage des boues dans les étangs 1, 2, 4 et 5 pour un montant total et forfaitaire de 6 360\$ plus taxes.
20. Il a été résolu à l'unanimité que soit confié à la firme *Les Services EXP inc.*, le mandat de réalisation d'un schéma d'écoulement sous une version plus à jour (version informatisée DWG) pour un montant ne pouvant excéder 1 800.00 \$ plus taxes.
21. Il a été résolu à l'unanimité que le mandat soit confié au service technique de la MRC de Maskinongé, afin que soit réalisé une étude des coûts préliminaires de même qu'une analyse de la faisabilité technique d'une prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout vers une section du début du chemin des Allumettes;
- Que les coûts du présent mandat n'excèdent pas 750\$ plus taxes.

22. Il a été résolu à l'unanimité que soit accepté la soumission de *VEOLIA Water Technologies Canada inc.*, visant la fourniture d'une unité d'électrodes *RÉFÉRENCE TRIDES* incluant les frais de transports pour un montant ne pouvant excéder 1 203.65 \$ incluant les taxes. Achat exigé par le ministère de l'environnement.
23. Il a été résolu à l'unanimité que soit octroyé à *Pompes industrielles Launier*, le contrat de réparation de la pompe Flygt de 5.4HP suivant un coût forfaitaire établie à 2 047.10\$ taxes incluses de manière à solutionner la problématique de pompage des eaux usées du poste des Cèdres.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

24. Il a été résolu à l'unanimité que soit accepté l'offre de *Multi-Energie Best inc.*, au montant de 550.00 \$ plus taxes, afin qu'il soit remplacé le tapis chauffant dans la panne de condensation situé sous le thermo pompe du système de climatisation – chauffage de l'église de Saint-Paulin.
25. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service soumise par *OPUS Sonorisation inc.* afin d'assurer la gestion de la sonorisation lors du spectacle prévu le 23 août 2025 à l'église et d'accepter un engagement de crédit ne pouvant 1 199.99 \$ plus taxes incluant un acompte de 500.00 \$.
26. Il a été résolu à l'unanimité de féliciter les intervenants et bénévoles des Proches Aidants de la MRC de Maskinongé, pour leur implication remarquable dans le but d'améliorer les conditions de vie des Proches Aidants qui vivent avec des personnes en perte d'autonomie, population de plus en plus importante sur l'ensemble du territoire et que leur soit versée une aide financière spéciale de 500.00 \$ afin que soit souligné les trente années d'existence de cette organisation sans but lucratif.
27. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil municipal entérine la lettre d'appui formulée le 22 avril 2025 par monsieur le maire Claude Frappier en appui à Le Voisinage, COOP de Solidarité qui vise l'amélioration des aménagements des sentiers le long de la rivière du Loup près du Baluchon.

LOISIRS ET CULTURE

28. Il a été résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution no 2025-04-78 afin de remplacer la référence au montant de 21 980\$ plus taxes par 27 735.66 taxes incluses.

PAROLE AU PUBLIC

29. Les citoyens présents ont entretenu le conseil sur différents sujets :
 - La mise à niveau requise du site web de la municipalité et de l'O.T.J. de Saint-Paulin inc.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de **30 \$ par année ou 55 \$ pour deux ans en 2025**. Cette carte est **renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion**. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club**.

Les membres **d'autres clubs et les personnes âgées de moins de 50 ans** peuvent se procurer une **carte Affinité**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, **au coût de 12 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière**. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou **contacter Louise Côté 819-268-5386**

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

- 13 mai : Souper de la fête des mères au centre multiservice à 17 h 30.
Bingo suivi de la danse.
- 15 mai : Fin du baseball-poche
- 2 juin : Début de la pétanque
- 10 juin : Souper de la fête des pères au centre multiservice à 17 h 30.
Bingo suivi de la danse.
- 25 août : Tournoi de pétanque

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1990 :

- Président : M. Rosaire Frappier
- Vice-président : M. Wallace Renière
- Secrétaire : Mme Monique Lavallée
- Trésorière : Mme Jacqueline Côté
- Directrice : Mme Yvette St-Yves
- Directrice : Mme Gastonne Bergeron
- Directrice : Mme Viatta Béland

BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTÉS EN JUILLET

01 Normand Levasseur
01 Yvonne Poudrier
05 Claude Frappier
07 Marthe Landry
07 Thérèse Paquin
10 Jacqueline Charette
10 Paulette Bournival
10 Carmen Descôteaux
13 Yolande Vallières
13 Claudette Bournival
14 Hélène Plante
15 Thérèse Descôteaux
15 Normand Lesage
18 Daniel Langlois
21 Solange Samson
23 Claudette Renière
25 Lise Frappier
25 Yvette Leblanc
27 Doris Dupuis
28 René-Paul Lessard
30 Diane Allard Dupuis
30 André Savard
31 Françoise Renière

Louise Côté
secrétaire

**Nos Gagnants,
médaillés OR
au tournoi de
baseball poche,
Félicitations**

FÊTÉS D'AOÛT

03 Daniel Levasseur
05 Denise St-Pierre
06 Gilles Plante
07 Pierrette Trudel
08 Jean-Luc Denis
08 Marc-Henri Plante
09 Denise Denis
11 Lisette Leblanc Landry
12 Hélène Déziel
12 Carmen Lemay
13 Sylvie Dupuis
14 Liette Lemyre
19 Diane Turcotte Rivard
20 Hélène Dupuis Brodeur
22 Francine Levasseur
23 Maryse Lessard
23 Mario Dion
25 Maurice Lafrenière
29 Renald Coulombe
31 Suzanne Bellemare



Calendrier des Collectes

JUILLET 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2 	3	4 	5
6	7	8	9	10	11  	12 Écocentre
13	14	15 	16	17	18 	19
20	21	22	23	24	25  	26 Écocentre
27	28	29 	30	31		

© BlankCalendarPodcast.com

AOÛT 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 	2
3	4	5	6	7	8  	9 Écocentre
10	11	12 	13	14	15 	16
17	18	19	20	21	22  	23 Écocentre
24	25	26 	27	28	29 	30
31						

© BlankCalendarPodcast.com

175^e Saint-Paulin

***Célébrons ensemble 175 ans
de traditions et d'avenir à Saint-Paulin !***

PROGRAMMATION JUIN-JUILLET

- 21 JUIN** LANCEMENT DU LIVRE DE L'HISTOIRE DE SAINT-PAULIN;
- 21 JUIN** SOIRÉE CANNADIENNE AUX COULEURS FOLKLORIQUES;
- 23 JUIN** SAINT-PAULIN EN FÊTE

*À surveiller cet automne, à l'église de Saint-Paulin;
PLUSIEURS SPECTACLES AINSI QUE "SAINT-PAULIN À DU TALENT" !*

Ci-joint, à l'intérieur de cette édition de l'AJOUT, vous trouverez tous les détails sur la programmation de juin et juillet.

Suivez les détails des prochaines festivités sur la page Facebook de la municipalité, sur le site web au www.saint-paulin.ca ainsi que dans l'AJOUT municipal.

